COMMUNE D'ECUBLENS/VD

M U N I C I P A L I T E

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2022/02

Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire

Séance de la commission ad hoc, lundi 21 mars 2022, à 19 h 00,
Auberge communale, salle Jura 1er étage

MUNICIPALITE D'ECUBLENS/VD PREAVIS N° 2022/02

Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

En novembre 2020, le Conseil communal a accepté le préavis n° 2020/11 intitulé « Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit de construction » allouant un crédit de construction de Fr. 1'550'000.- pour sa réalisation, montant incluant le crédit d'étude de Fr. 144'000.- TTC du préavis n° 2019/07. La hausse mondiale des prix des matières premières ainsi que la pénurie d'approvisionnement ont entraîné de fortes hausses de prix. Celles-ci ont impacté les chantiers en cours. Les hausses contractuelles pour l'acier de la passerelle, l'inox des garde-corps, ainsi que les fournitures pour les travaux de génie civil, se montent à Fr. 125'000.- et nécessitent donc de solliciter un crédit complémentaire par le biais du présent préavis.

Le Conseil communal en a été informé par le biais des communications municipales du 25 novembre 2021.

2. HAUSSE DES PRIX DE LA CONSTRUCTION ET ADAPTATION DU GARDE-CORPS

La reprise économique en Chine, couplée à une interdiction d'exporter la ferraille, est à l'origine de la hausse des prix de l'acier. Alors qu'elle est normalement exportatrice d'acier, la Chine est également devenue importatrice. A cela s'ajoute une forte demande à l'international émanant des secteurs automobiles et de la construction. Dans le même temps, l'offre d'acier se réduit, étant donné que de nombreux hauts fourneaux ont été mis à l'arrêt pendant la crise sanitaire. Tout ceci a entrainé une très forte hausse mondiale du coût des matières premières impactant les chantiers en cours.

Les contrats d'entreprises, selon la Société des ingénieurs et des architectes (SIA 118), prévoient un ajustement des coûts sur la base de l'indice des coûts de production (ICP), soit une hausse ou une baisse selon l'indice.

Lors de la demande de crédit de construction, il était impossible de prévoir cette pénurie mondiale et son impact sur l'évolution des prix des matières premières.

La présente demande de crédit complémentaire concerne les hausses de prix sur l'acier de la passerelle ainsi que du garde-corps et des diverses fournitures des travaux de génie civil (acier d'armature, béton, canalisations, enrobés bitumineux). Une adaptation du garde-corps en inox, prévu initialement en acier, a également été privilégiée afin de garantir une plus grande durabilité de l'ouvrage.

3. IMPACT SUR LES COUTS – CREDIT COMPLEMENTAIRE

Pour rappel, un cofinancement d'environ Fr. 320'000.- est d'ores et déjà prévu par le biais de la mesure 4d du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2012. De plus, une autre subvention d'environ Fr. 200'000.- est également prévue par le Canton. Cette dépense fait partie de la couche thématique transport de la péréquation intercommunale dont bénéficie la Ville d'Ecublens.

Le crédit de construction du préavis n° 2020/11 est le suivant :

1	**Travaux**		
1.1	Travaux en régie	Fr.	22'373.-
1.2	Essais	Fr.	11'881.-
1.3	Installations de chantier	Fr.	83'126.-
1.4	Coupes de bois et défrichement	Fr.	26'583.-
1.5	Aménagements extérieurs	Fr.	26'435.-
1.6	Fouilles et terrassements	Fr.	69'475.-
1.7	Chaussées et revêtements	Fr.	67'098.-
1.8	Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	29'106.-
1.9	Constructions en béton coulé sur place	Fr.	138'887.-
1.10	Appareils d'appui et joints de chaussée	Fr.	1'810.-
1.11	Dispositifs de retenue	Fr.	240'397.-
1.12	Marquage	Fr.	5'723.-
1.13	Construction métallique	Fr.	382'331.-
	Total 1 travaux	**Fr.**	**1'105'225.-**
2	**Honoraires & frais**		
2.1	Crédit d'étude phases antérieures – préavis 2019/07	Fr.	133'705.-
2.2	Honoraires phase 2 : ingénieurs civils et architectes	Fr.	101'801.-
2.3	Géomètre	Fr.	17'200.-
2.4	Suivi environnemental	Fr.	9'100.-
2.5	Frais d'enquête et cadastre	Fr.	5'000.-
	Total 2 honoraires et frais	**Fr.**	**266'806.-**
	Total 1+2 HT	Fr.	1'372'031.-
3	**Divers et imprévus**	**Fr.**	**70'000.-**
	Total HT	Fr.	1'442'031.-
	TVA (7.7 %)	Fr.	111'036.-
	Total TTC	Fr.	1'553'067.-
	Total TTC arrondi à	**Fr.**	**1'550'000.-**

Le crédit de construction prévoyait seulement 5 % de divers et imprévus, soit Fr. 70'000.- HT. A ce jour, ces divers et imprévus ont été utilisés pour les éléments suivants : métrés béton, constructions métalliques, terrassements plus élevés que prévu par l'auteur du projet, appareils d'appui plus importants, honoraires supplémentaires et divers autres petits travaux.

Crédit de construction révisé :

Hausse contractuelle sur l'acier de la passerelle	Fr.	43'000.-
Hausse contractuelle sur les fournitures travaux de génie civil	Fr.	32'000.-
Plus-value et hausse garde-corps inox	Fr.	50'000.-
Total TTC	Fr.	125'000.-
Montant du crédit complémentaire	Fr.	125'000.-
Total du crédit de construction	Fr.	1'675'000.-

4. FINANCEMENT

Cet investissement complémentaire de Fr. 125'000.- TTC sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation. Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Investissement brut en Fr.	125'000.00
Durée d'amortissement	20 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	**Coût annuel en Fr.**
Amortissement annuel	6'250.00
Coût des intérêts sur ½ capital	1'250.00
Coût annuel du capital	**7'500.00**
Fonctionnement	**Coût annuel en Fr.**
Coût d'entretien	0.00
Coûts annuels de fonctionnement	**0.00**
COUTS TOTAUX	**7'500.00**
Valeur du point d'impôt communal 2021	605'098.00
Equivalent point d'impôt *(arrondi au dixième de point)*	**Insignifiant**

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 125'000.- (cent vingt-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux de construction de la passerelle sur la route de la Pierre et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2020/11.

Cette dépense complémentaire sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Routes » et la nature n° 5010 « Réseau routier », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 » Passerelle sur la route de la Pierre ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	Le Secrétaire
(L.S.)	
C. Maeder	P. Besson

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : M. Germain Schaffner

Commission des finances : M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 7 mars 2022